

Période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct

2018/0805(CNS) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 492 voix pour, 14 contre et 24 abstentions, suivant la procédure de consultation, une résolution législative du Parlement européen sur le projet de décision du Conseil portant fixation de la période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

Le Parlement européen a **approuvé le projet du Conseil proposant de tenir les élections européennes pendant la période allant du 23 au 26 mai 2019.**

Il a rappelé sa proposition, jointe à sa [résolution](#) sur la réforme de la loi électorale de l'Union européenne, visant à accorder au Parlement, après consultation du Conseil, le pouvoir de déterminer la période électorale.